

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130307-2013\_B126-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2013  
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 7 MARS 2013  
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

**2013\_B126**

**OBJET : Habitat - Actions et aides financières - 1 logement PLUS - Opération "Louis Suc" à Puylobier**

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Jean claude FERRAUD donne lecture du rapport ci-joint.

**07\_1\_07**

**BUREAU DU 7 MARS 2013**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Thématique : Habitat**

**Objet : Actions et aides financières – 1 logement PLUS – Opération « Louis Suc » à Puylobier**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Commune de Puylobier sollicite l'octroi d'une subvention de **13 457 €** pour l'acquisition-amélioration d'un logement PLUS.

**Exposé des motifs :**

La commune de Puylobier sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au logement social concernant l'acquisition-amélioration d'un logement situé Place Louis Suc. Ce logement fera l'objet d'une convention ouvrant droit à l'APL. (conventionnement « sans travaux »), le niveau de loyer appliqué étant celui du logement social type PLUS.

Il s'agit d'une maison de 73 m<sup>2</sup> habitables bénéficiant d'une terrasse et d'une cave, que la commune a acquise en 2003. Il s'avère nécessaire aujourd'hui d'entreprendre des travaux de réfection de la toiture et de changer les menuiseries afin d'améliorer l'isolation thermique du logement. Des travaux de peinture seront également effectués.

Le prix de revient de ce logement s'élève à 77 395 €, dont 30 346 € de travaux.

↳ La subvention sollicitée au titre des fonds de concours aux communes pour la réalisation de logements sociaux, en application de la délibération N° 2012-A081 s'élève à **13 457 €**, représentant 50% de la part restant à la charge de la commune, déduction faite des autres subventions et de la valorisation du revenu locatif.

Plan de financement prévisionnel :

Valorisation des revenus locatifs (15 ans)	17 014 €
Conseil Général	33 467 €
CPA	13 457 €
Commune	13 457 €
<b>Total</b>	<b>77 395 €</b>

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
PUYLOUBIER	Commune	Louis SUC	Place Louis Suc 13114 PUYLOUBIER	1	77 395 €	Fonds de concours logement social	13 457 €
<b>Total subventions</b>							<b>13 457 €</b>

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération N° 2012-A081 du Conseil Communautaire du 31 mai 2012 instituant le dispositif de fonds de concours aux communes pour la production de logements sociaux ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 21 février 2013 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de 13 457 € à la Commune de Puyloubier ;
- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 (imputation 72-204142) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT**

**Direction Stratégie et Cohérence Territoriale  
Service Habitat**

**CONVENTION**

**entre**

**la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix  
et  
La Commune de PUYLOUBIER**

**Opération « Louis Suc »  
Située à Puyloubier**

# CONVENTION

**Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Louis Suc» réalisée par la commune de Puyloubier au titre des fonds de concours pour la production de logements sociaux.**

## ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)  
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en  
exécution de la délibération du Bureau en date du 7 mars 2013 d'une part,

## ET

La Commune de Puyloubier, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric GUINIERI,  
agissant en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 7 janvier 2013  
d'autre part,

## Préambule

### **Délibération N° 2012-A081 du 31 mai 2012 :**

Afin de faciliter la production de logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage communale, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un dispositif de fonds de concours aux communes représentant 50% de la part restant à leur charge, déduction faite des autres subventions et de la valorisation du revenu locatif.

## **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Louis Suc» réalisée par la commune de Puyloubier pour l'acquisition-amélioration d'un logement de type PLUS.

## **Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix**

Par délibération n°..... du 7 mars 2013, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant de **13 457 €**.

## **Article 3 – Caractère de l'aide**

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.  
Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

## **Article 4 – Modalités de versement**

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Maire et le Trésorier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production des justificatifs d'exécution, accompagnés du décompte définitif certifié par le Maire et le Trésorier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux  
à Aix-en-Provence, le**

Pour la commune de PUYLOUBIER

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Maire  
Frédéric GUINIERI**

**Le Vice Président Délégué  
Jean-Claude FERAUD**

*Conformément à la délibération N°      du Bureau  
du 7 mars 2013*

**OBJET : Habitat - Actions et aides financières - 1 logement PLUS - Opération "Louis Suc" à Puyloubier**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**12 MARS 2013**